

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 24 NOVEMBRE 2021
N°2020-122

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Soisy-sur-Ecole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2131-1 et L. 2131-2-2, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R. 325-14, R. 411-21-1, R. 411-26 et R. 412-29 à 412-33 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande produite par Monsieur Bruno DE CALDAS, **entreprise Bouygues E&S** à Etampes pour la création d'un nouveau branchement d'électricité pour le compte de la SICAE au niveau de la rue de l'église,

Vu l'arrêté accordant un permis de construire N° 2020-16 en date du 13 mars 2020 à Monsieur KUHN et Madame PAILLOUX,

ARRÊTÉ

Article 1 : Afin de permettre la réalisation de travaux pour la création d'un branchement électrique au niveau de la rue de l'église pour une maison individuelle, **la vitesse sera limitée à 30 km/h pour tous les véhicules** à compter du 30 novembre 2020 de 1h00 à 17h00, pour une durée de 14 jours calendaires.

Article 2 : La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins du représentant de l'entreprise Bouygues E&S à Etampes) pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

Article 5 : Monsieur Franck LEFÈVRE, maire-adjoint de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 24 novembre 2020

Anne-Sophie HÉRARD, Maire
Et par délégation, Franck LEFÈVRE,
Maire-adjoint

